

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

UNION EUROPÉENNE : LES FEUILLES DE CHANVRE EN INFUSION RETIRÉES DU CATALOGUE NOVEL FOOD

2 juin 2023

À l'issue d'une intense campagne de représentation, débutée en 2022, les États Membres de l'Union Européenne ont finalement décidé de modifier le catalogue Novel Food. En effet, les feuilles de chanvre ont été retirés du catalogue des nouveaux aliments pour être autorisées à la commercialisation en tant qu'aliment traditionnel pour infusion. La modification du catalogue a été faite le 02/06/2023 et entre en vigueur avec effet immédiat.

Cette avancée, pour l'ensemble de la filière du chanvre à actifs européen, est due au travail de l'European Industrial Hemp Association (EIHA), dont l'AFPC, le SPC et l'UPCBD sont des membres actifs. Pour légitimer sa demande, l'EIHA a présenté des preuves, provenant de plusieurs États membres, attestant que les feuilles de chanvre étaient déjà consommées traditionnellement en tant qu'aliments, et en particulier sous forme d'infusions aqueuses, (Autriche, Slovaquie, Luxembourg, Allemagne, République Tchèque...). Au Royaume-Uni les feuilles sont également autorisées en tant que « food ».

« Il s'agit en effet d'une nouvelle très positive, et nous sommes très heureux d'avoir contribué à sa réalisation. Ces changements apporteront la sécurité juridique tant attendue et lèveront tous les doutes quant à la possibilité de commercialiser ouvertement en Europe les aliments et les feuilles de chanvre pour infusion, générant ainsi des revenus supplémentaires pour les agriculteurs et les opérateurs commerciaux. Nous espérons sincèrement que cet esprit d'engagement positif et constructif empêchera les opérateurs de nombreux pays de l'UE de souffrir d'interprétations trompeuses, de saisies et de contrôles inutiles » a déclaré Madame Lorenza Romanese, directrice générale de l'EIHA.

L'AFPC, le SPC et l'UPCBD se félicitent pour leur part de cette victoire européenne, permettant de sécuriser l'activité des acteurs du secteur, tout en ouvrant la voie à de futures modifications de la réglementation Novel food concernant les produits du chanvre à actifs ; au niveau national et européen. Cette modification va en outre considérablement faciliter les activités des professionnels, qui n'auront plus à craindre une interdiction de leurs feuilles, du fait de la réglementation Novel Food. Les syndicats de la filière française s'assureront donc que cette nouvelle réglementation soit appliquée sans délai en France.



SYNDICAT
du CHANVRE

